

Le Huillard

Résumé

Le Huillard est un ruisseau affluent du bassin du Loing, situé en bordure est de la Beauce.

En état écologique moyen en 2006/2007 et en état chimique non qualifié, son objectif pour 2015 est un bon état global.

Il souffre des conséquences de travaux d'hydraulique agricoles très lourds sur ce secteur qui avant d'être un terre d'élection des céréales était un vaste marais (drainage, recalibrage et rectification ayant impacté les 2/3 de ce ruisseau). Il est également impacté par des pollutions ponctuelles importantes, liées à l'accumulation de très nombreuses petites stations d'épuration sur ce ruisseau au très faible débit, à l'existence d'un « point noir » (en cours de traitement). Les pollutions diffuses agricoles sont également présentes à un niveau élevé mais non déclassant (nitrates en particulier). Une interrogation subsiste sur les pollutions chimiques (manque de données).

Le syndicat de rivière local a pris le virage de la culture «écologique » et conduit de nombreux travaux de restauration écologique, dont certains à vocation de sites pilotes sur le secteur. On note aussi des efforts fructueux d'articulation entre DDT, Agence de l'eau, Région et Département (avec toutefois une cohérence perfectible dans l'écriture des PAOT, PTAP et Contrat du Loing).

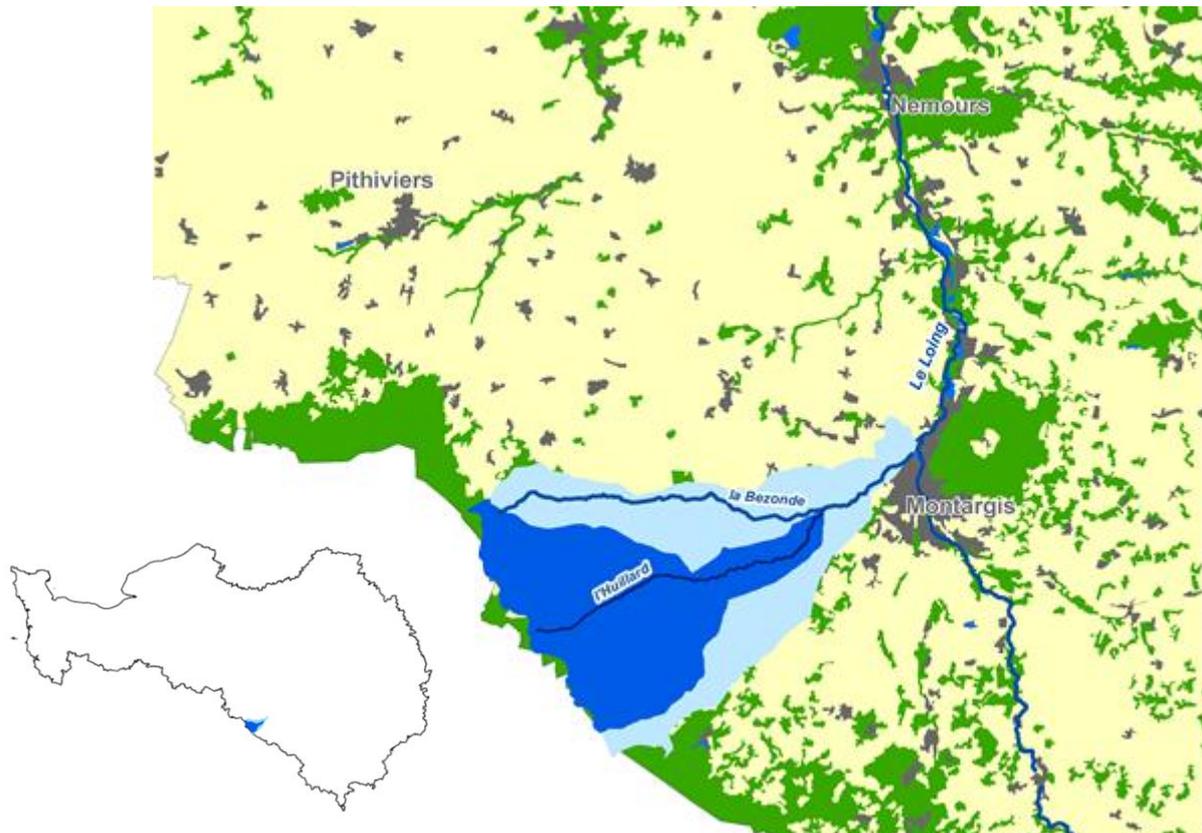
Le point de blocage majeur par rapport à l'objectif DCE est l'agriculture : du point de vue de l'hydromorphologie car les riverains refusent la plupart du temps de reconfigurer leurs parcelles (sauf sur une petite portion du cours d'eau), et du point de vue des pollutions diffuses, avec un front d'opposition fort des agriculteurs qui se sont organisés en association de défense de l'agriculture, mobilisant des arguments sur le manque de crédibilité des mesures proposées, sur les problèmes de revenu causés.

Le point noir de l'assainissement devrait être traité en 2013 et des travaux conséquents de renaturation sont en cours ou programmés à court-terme (couvrant au total un tiers du linéaire du cours d'eau principal). Cependant, les effets bénéfiques de ces travaux ne seront peut-être pas perçus lors du rapportage officiel en 2015, étant donné le temps nécessaire de récupération biologique du milieu.

Sommaire

1.	Un ruisseau soumis à de multiples pressions	4
1.1	Un petit bassin versant à la limite de la Beauce.....	4
1.2	Un milieu aquatique à l'état écologique fortement perturbé	4
1.3	Des travaux d'hydraulique agricole qui ont largement altéré l'état physique de la rivière	6
1.4	Un point noir et une accumulation de petits équipements d'assainissement	7
1.5	Trois enjeux clé en vue de l'atteinte du bon état en 2015.....	7
2.	Un bilan contrasté des actions en 2012 : des réalisations en bonne voie sur l'assainissement domestique et sur la morphologie du cours d'eau, mais dans l'impasse pour les pollutions diffuses agricoles	8
2.1	Un Syndicat de rivière et un Pays porteur d'un contrat global sur le bassin du Loing.....	8
2.2	Bilan des actions : avant le PDM (1997-2008) et à mi-parcours du PDM (2009-2012).....	9
2.3	Impacts de ces actions sur l'évolution des pressions et de l'état du milieu	11
3.	Les freins et les moteurs dans la définition et la mise en œuvre locale du PDM	11
3.1	La définition des actions : une bonne cohérence entre PAOT et PTAP, mais des modalités perfectibles d'écriture, de communication et d'articulation du PAOT avec le contrat global.	11
3.2	Les moteurs de la mise en œuvre : un syndicat de rivière entreprenant et une bonne synergie des acteurs institutionnels (hors agriculture)	12
3.3	Les freins à la mise en œuvre : le conflit avec la profession agricole, un déficit de communication sur les priorités et d'articulation avec le Contrat global	13
4.	Les chances d'atteinte des objectifs de bon état écologique et chimique 2015 : des efforts payants a priori mais soumis à l'inertie du milieu	15
5.	Annexes	16
5.1	Personnes rencontrées.....	16
5.2	Rédacteurs de cette monographie	16

Aperçu panoramique

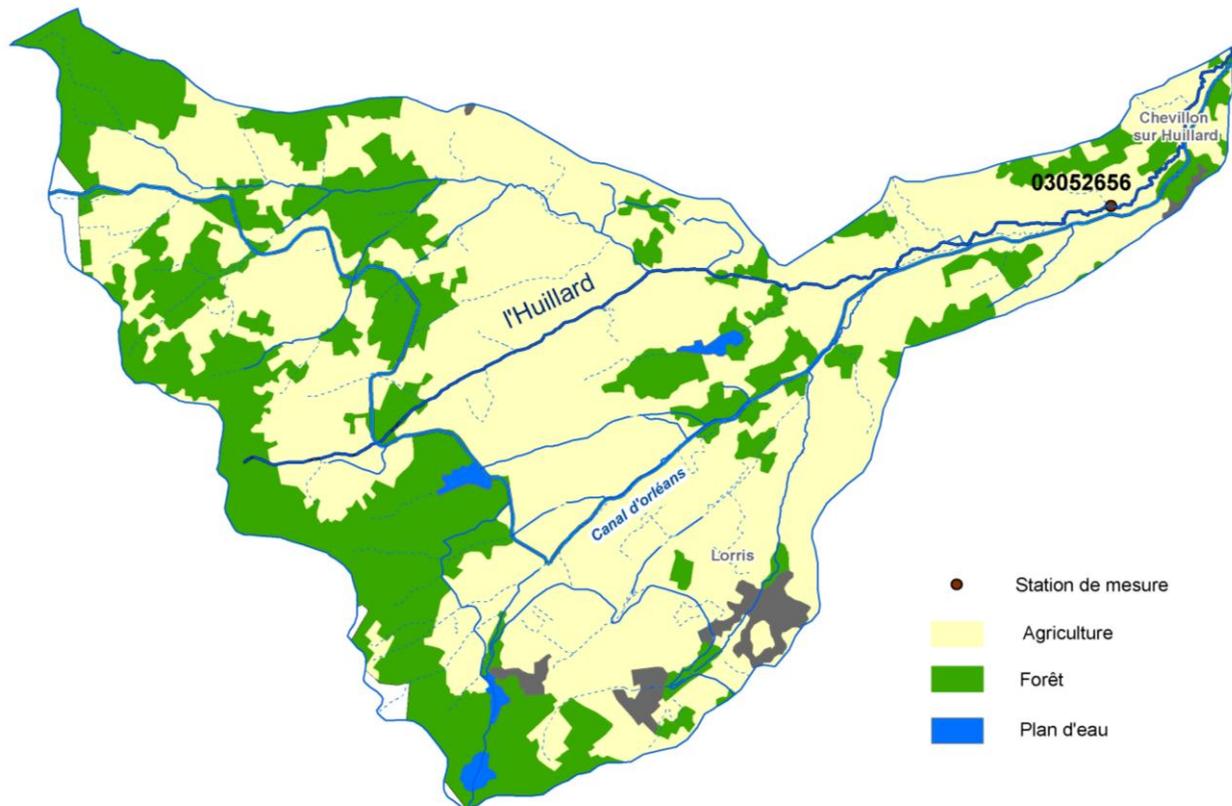


Principales caractéristiques en 2012	
Hydrographie	Un petit bassin rural (181 km ²), affluent amont de la Bezone et du Loing Cours d'eau principal : ruisseau le Huillard, classé en masse d'eau « petit cours d'eau », 26 km Présence du Canal d'Orléans
Objectifs DCE	Bon Etat Ecologique 2015, Bon Etat Chimique 2015
Etat 2009/2010	Etat écologique médiocre, état chimique non qualifié
Forces motrices	Une économie principalement agricole (Est de la Beauce), 67% en SAU (2011), dont 85 % de terres arables, principalement utilisées en agriculture intensive (maïs, blé, orge, tournesol) ; un peu d'élevage en amont du bassin aux abords de la forêt d'Orléans (15 % SAU). 7 500 habitants : un gros bourg en amont du bassin versant (Lorris) et habitat dispersé sinon ; en augmentation (+20% sur 1999-2009, dont beaucoup de résidences secondaires)
Pressions principales	<ul style="list-style-type: none"> • morphologie • ponctuelles (assainissement collectif et individuel) • diffuses (nitrates) • quantitatif (irrigation)
Outils de gestion	Contrat global, Contrat animation rivières
Travaux aidés (thématiques PDM)	2009-2012 : 34 €/hab/an, dont 11 € pollutions ponctuelles, 21 € rivières-ZH 1997-2008 : 14 €/hab/an, dont 6 € pollutions ponctuelles, 5 € rivières-ZH

1. Un ruisseau soumis à de multiples pressions

1.1 Un petit bassin versant à la limite de la Beauce

Le Huillard est un petit cours d'eau de 26 km de long, affluent de la Bezone qui rejoint le Loing aux abords de Montargis, à l'est de la Beauce. Il traverse principalement un milieu rural, au relief faible, typique de la région beauceronne.



Bassin versant du Huillard

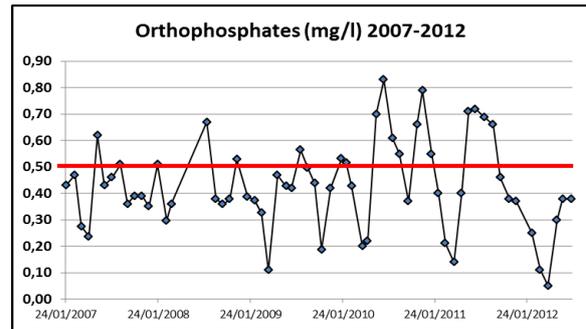
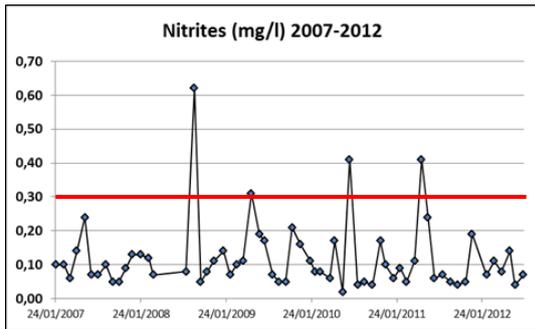
1.2 Un milieu aquatique à l'état écologique fortement perturbé

Au vu de l'expertise des données réalisée en 2008/2009, l'état écologique est médiocre.

Il existe une seule station de mesure (RCO-RCB, n° 03052656) sur le Huillard, localisée à Chevillon-sur-Huillard. Cette station ne mesure que les paramètres physico-chimiques et biologiques, et non ceux de l'état chimique.

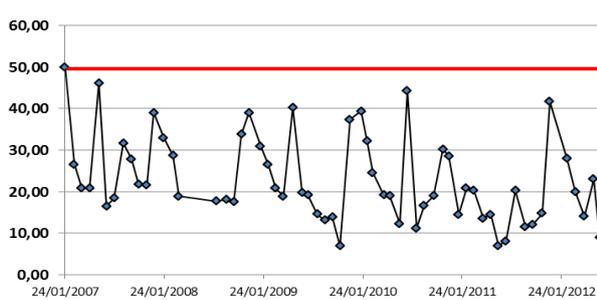
La qualité physico-chimique est médiocre en 2008/2009.

Les paramètres déclassants en 2008/2009 étaient le bilan en oxygène (oxygène dissous, carbone organique dissous), ainsi que les nutriments azotés (nitrites) et phosphorés (orthophosphates, phosphore total) (cf. graphiques ci-dessous). Leur analyse croisée révèle une pollution par les rejets d'assainissement collectifs et individuels (pour plus de précisions, cf. § 1.4). En raison du fort recalibrage qu'il a subi et des importants prélèvements des irrigants agricoles sur la nappe (cf. ci-après), ce ruisseau dispose d'une faible lame d'eau et connaît de fortes variations saisonnières de sa température et de son bilan en oxygène. Il existe de surcroît de nombreux étangs en amont consacrés à la pisciculture, à la chasse et à la pêche, contribuant à renforcer ces impacts négatifs sur la température et l'oxygène.

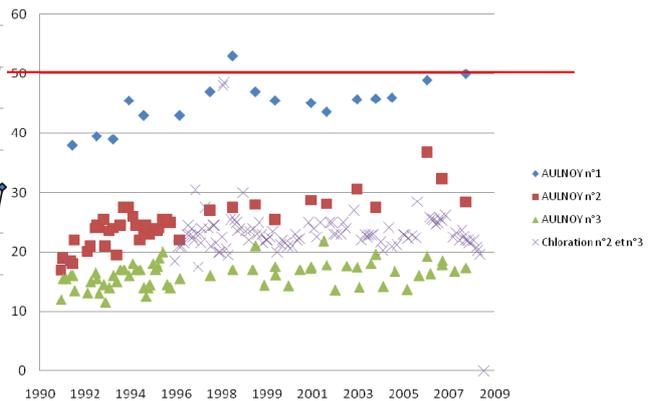


Données à la station de Chevillon sur Huillard (le bon état DCE est en dessous du trait rouge)

Les nitrates, même s'ils ne participent pas au déclassement du cours d'eau (seuil DCE de 50 mg/L), se situent à un niveau préoccupant, avec des pics fréquents lors d'épisodes pluvieux qui peuvent atteindre 40 à 45 mg/l : on n'est donc pas à l'abri d'un déclassement sur ce paramètre et ce niveau est par ailleurs incompatible avec les objectifs de la convention OSPAR (qui implique une concentration cible de 18 mg/l dans les cours d'eau pour atteindre la valeur de 12 mg/l en sortie de bassin). On observe peu de ruissellement : le transfert de nitrates semblerait plutôt provenir du drainage, cumulé parfois avec l'absence de bandes enherbées ; l'agriculture est principalement tournée vers le blé améliorant (riche en protéines), la betterave, l'orge et le colza, avec un peu d'élevage aux abords de la forêt d'Orléans : les surfaces toujours en herbe représentent 15 % de la surface agricole utile et ont été divisées par 2 entre 1988 et 2010 (Recensement agricole). Un niveau élevé de nitrates est également observé sur les captages d'Aulnoy (Grenelle) situés à l'aval du bassin.



Nitrates (mg/l) mesurés sur le Huillard à la station de mesures de Chevillon-sur-Huillard



Nitrates (mg/l) mesurés sur les captages d'Aulnoy

La biologie est médiocre en 2008/2009.

Elle est impactée par la mauvaise qualité physicochimique : la composition de la flore microscopique appréciée via l'Indice Biologique Diatomées (IBD) est en état médiocre, a priori par excès de nutriments phosphorés. L'état biologique est également fortement dégradé par les aménagements passés sur la rivière (importants travaux de recalibrage et de rectification), qui ont uniformisé les écoulements et les habitats. Il y a en revanche peu d'ouvrages venant interrompre la continuité écologique (3 sur la trentaine de km du Huillard, plus 1 sur un affluent). Une expertise menée par un hydrobiologiste indique que la qualité générale des peuplements des biocénoses est très faible, du fait d'une qualité d'habitats mauvaise et de perturbations organiques et toxiques. L'indice macro invertébrés (IBGN) reste malgré tout encore bon. L'indice poissons (IPR) n'est pas connu.

L'état chimique n'est pas connu avec précision.

La chimie était bonne dans l'état des lieux 2004 du SDAGE. Une expertise réalisée en 2008-2009 fait toutefois l'hypothèse d'une perturbation toxique. La contamination des forages de l'Aulnoy par plusieurs pesticides est par ailleurs avérée.

Une zone sous tension quantitative

Le cours d'eau présente globalement une faible lame d'eau et connaît des étiages sévères en été. Du fait d'importants prélèvements pour l'irrigation agricole, ce secteur est classé dans le SDAGE à la fois en zone de répartition des eaux (ZRE) et en zone de tension quantitative (ZTQ), tant pour les eaux de surface que souterraines.

1.3 Des travaux d'hydraulique agricole qui ont largement altéré l'état physique de la rivière

Le Huillard coule en limite est de la plaine de Beauce, qui s'interrompt avec le Loing, ce dernier constituant une véritable coupure entre des régions aux potentialités agricoles et aux paysages différents. Dans les années 1950, le Gâtinais était considéré comme une région de marais, de zones humides, où les sols présentaient une humidité trop importante pour être cultivés convenablement. A l'époque, le mot d'ordre est « évacuer les eaux nuisibles qui portent préjudice aux cultures » et les travaux de drainage, entrepris dès l'époque napoléonienne, sont intensifiés durant les années 1960, en profitant des machines nouvelles.

On recalibre les cours d'eau pour supprimer les méandres, élargir le lit et surcreuser le fond afin de pouvoir installer des drains agricoles profonds et d'évacuer au plus vite les eaux des champs, tout en évitant tout risque d'inondation : « *Les travaux en cours ont pour but [...] de rectifier les nombreuses sinuosités, obstacles importants à l'écoulement des eaux* » (source : journal local). Ces travaux sont réalisés par les services du Génie Rural dans les Directions départementales de l'Agriculture (DDA), et trouvent leur justification dans l'objectif d'amélioration des rendements pour assurer une alimentation suffisante à la France. Les quatre photographies ci-après permettent de se faire une idée de la nature et de l'ampleur des travaux réalisés à cette époque par le Syndicat Intercommunal de la Bezonde et du Huillard (SIBH) et la DDA.



Le Huillard après travaux d'élargissement



Travaux d'élargissement sur la Bezonde



« Rivière » après travaux d'assainissement agricole (Archives DDT 45)

Si ces travaux ont bien permis d'augmenter les rendements agricoles, ils ont également fortement modifié le fonctionnement du Huillard. Alors que ces pratiques ont perduré jusque dans les années 1980, aujourd'hui elles sont considérées comme des catastrophes écologiques, comme certains acteurs rencontrés en témoignent : « *la devise ici était : "on tire droit" ; « on a des routes à la place des rivières » ; « les méandres du Huillard ont été supprimés sur 60% de sa longueur* ».

Il ne fait pas de doute que les potentialités biologiques du Huillard sont limitées actuellement par ces travaux qui ont uniformisé l'écoulement et ralenti le courant. « *Il y a au final un vrai fossé entre l'est et l'ouest du Loing... A l'ouest, les cours d'eaux sont beaucoup moins vivants* » (Technicien Collectivité).

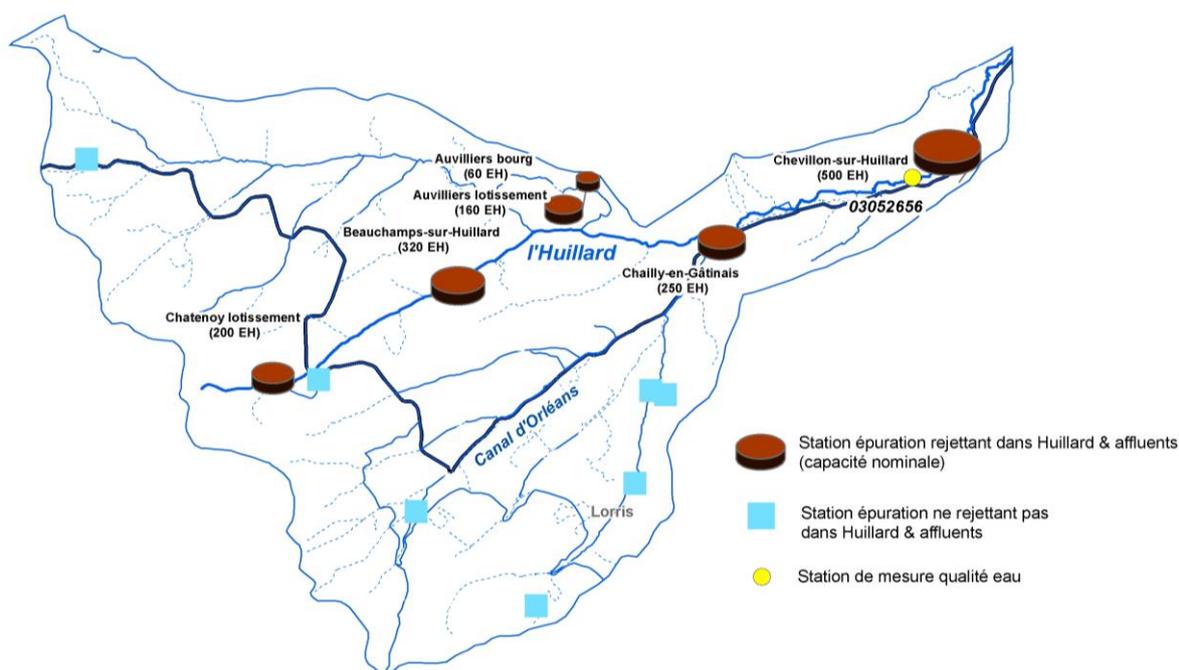
1.4 Un point noir et une accumulation de petits équipements d'assainissement

La population du bassin versant n'est que de 7500 habitants, avec deux bourgs principaux en amont (Lorris) et en aval (Chevillon-) ; une quinzaine de petites communes à l'habitat dispersé parsème le reste du territoire. Cette population connaît une augmentation sensible (+20 % entre 1999 et 2009), notamment liée au développement des résidences secondaires.

Un gros point noir existe en 2012 : la station du bourg d'Auvillers-en-Gâtinais, même si elle est petite (60 équivalent habitants) est quasiment en « rejet direct » dans un tout petit affluent du Huillard (le fossé de la Graissière) du fait de son profond dysfonctionnement ; elle doit être reconstruite en 2013.

Le fonctionnement des autres stations d'épuration est globalement satisfaisant. Le problème principal vient de la multiplication de petites unités de traitement qui jalonnent ce ruisseau : il peut exister pour une même commune une station pour le bourg et une pour le lotissement/hameau ; au total, 6 stations rejettent dans ce ruisseau de 26 kilomètres. Cette multiplicité d'équipements augmente la probabilité de voir un problème d'exploitation survenir et impacter au final la qualité du cours d'eau.

Sept autres stations sont implantées sur ce bassin versant mais ne rejettent pas dans le Huillard (rejet dans le Canal d'Orléans ou par infiltration).



Stations d'épuration implantées sur le bassin versant du Huillard (rejetant ou non dans le Huillard et ses affluents)

La pression liée à l'assainissement non collectif semble également non négligeable, mais elle n'est pas encore très bien connue : priorité a été donnée jusqu'ici à l'amélioration des équipements collectifs.

1.5 Trois enjeux clé en vue de l'atteinte du bon état en 2015

Ces enjeux découlent des pressions connues et décrites ci-dessus, et de leur contribution au déclassement de la qualité du cours d'eau ; il s'agit de :

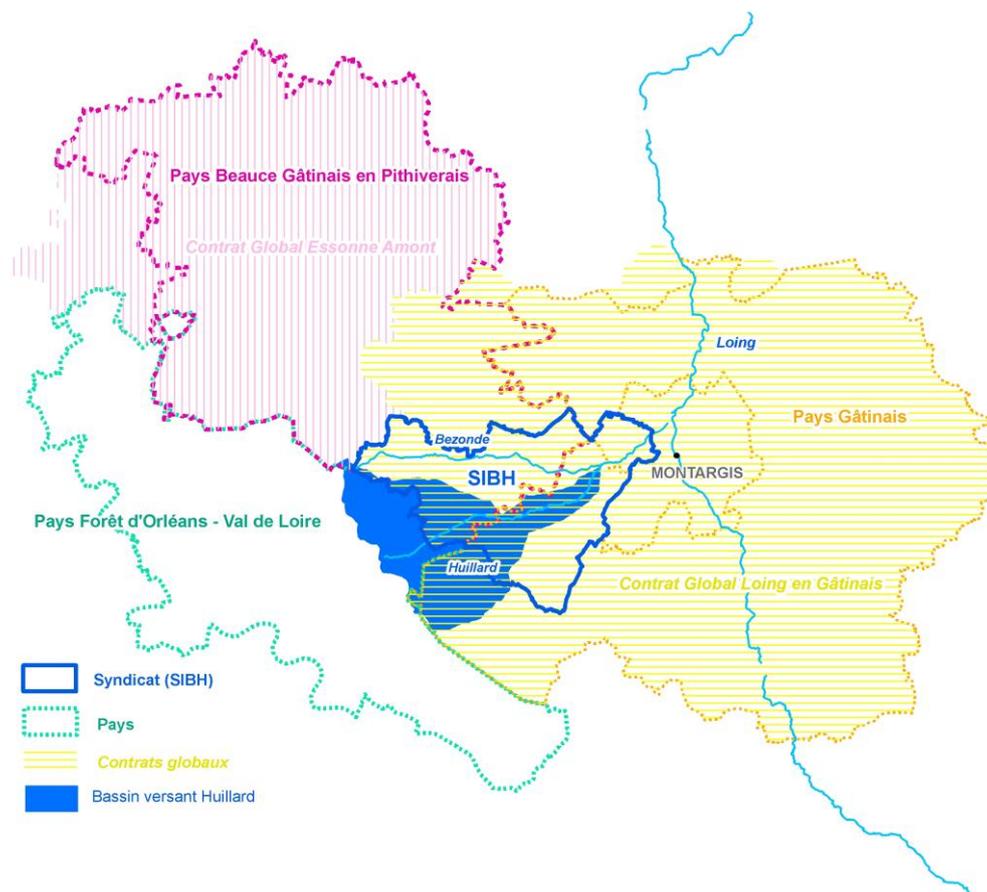
- la restauration de la morphologie,
- l'amélioration de l'assainissement domestique (collectif et individuel)
- la lutte contre les pollutions diffuses agricoles

2. Un bilan contrasté des actions en 2012 : des réalisations en bonne voie sur l'assainissement domestique et sur la morphologie du cours d'eau, mais dans l'impasse pour les pollutions diffuses agricoles

2.1 Un Syndicat de rivière et un Pays porteur d'un contrat global sur le bassin du Loing

Il existe un petit syndicat de rivière, le Syndicat Intercommunal de la Bezonde et du Huillard (SIBH) qui regroupe 19 communes de ces bassins (16 000 habitants) : le syndicat collecte 75 000€ de cotisations auprès des communes chaque année, et bénéficie d'aides du Conseil Général, de la Région et de l'Agence de l'eau. Le territoire couvert est essentiellement la partie aval du Huillard (cf. carte ci-dessous).

Son président actuel est également conseiller général de Bellegarde. Un technicien de rivière est en poste depuis 2003. Ce syndicat a été créé en 1938 avec des compétences centrées sur « l'assainissement agricole » la lutte contre les inondations et l'aménagement hydraulique de la rivière à ces fins. Le syndicat n'hésite pas à élargir ses compétences pour pouvoir mener à bien les multiples travaux de restauration et d'entretien écologique dont il assure la maîtrise d'ouvrage, avec l'accord des délégués, sans pour autant refaire voter l'ensemble des statuts juridiques initiaux.



Il existe trois pays dont les frontières recoupent plus ou moins le bassin du Huillard (cf. carte ci-dessus) :

- Pays de la Forêt d'Orléans - Val de Loire, sur l'amont boisé du bassin, principalement situé sur le bassin Loire Bretagne ;
- Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, couvrant la partie Nord du Huillard, porteur d'un contrat global sur un autre bassin versant (Essonne amont) et d'un SCOT ;
- Pays Gâtinais, couvrant la partie Sud aval du Huillard, porteur du contrat global du Loing.

Le contrat global portant sur la rivière Loing et ses affluents (dont la Bezonde et le Huillard) couvre la période 2009-2013, avec des financements de l'Agence de l'eau, du Conseil régional et du Conseil général. Pour l'occasion, le Pays Gâtinais s'est associé avec le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, l'agglomération de Montargis ainsi que trois communes voisines de Seine-et-Marne. Au total, le contrat concerne 111 communes.

Le Pays Gâtinais emploie 7 agents, dont un animateur pour le contrat global et une animatrice agricole sur la protection des aires d'alimentation de captage.

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale définie en 2012 par la Préfecture DCI ne prévoit pas de modifier les syndicats existants ; il préconise en revanche un regroupement du Syndicat Intercommunal de la Bezonde et du Huillard (SIBH) avec le Syndicat Intercommunal des Vallées du Loing et de l'Ouanne (SIVLO) en mettant en avant une baisse des coûts (mutualisation des moyens). Le Président et les élus du SIBH sont sceptiques sur ce sujet : cela entraînerait notamment des surcoûts de location (locaux plus grands), mais surtout il y a la peur de devenir trop grand : les travaux seraient trop importants, il faudrait faire appel à de plus grosses entreprises pour assurer ces travaux et au final il y a le risque d'une perte de proximité avec les riverains et les élus, jugée essentielle pour la bonne conduite des opérations (cf. plus loin, § 3. sur les moteurs). Le SIBH envisage plutôt un rapprochement avec le syndicat du Solin, plus petit et dont les méthodes de travail sont plus proches.

2.2 Bilan des actions : avant le PDM (1997-2008) et à mi-parcours du PDM (2009-2012)¹

Des travaux d'amélioration de l'assainissement en bonne voie

La rédaction de l'état des lieux pour le SDAGE avait permis d'identifier dès 2004/2005 un certain nombre de stations d'épuration à problèmes sur tout le département du Loiret. Grâce à l'action conjointe de la DDT, de l'Agence et du Conseil général, la plupart des travaux de mise à niveau a été réalisé (stations, réseaux).

Sur le Huillard, des travaux d'amélioration des réseaux d'eaux usées de Chatenoy, Beauchamps et Chevillon ont été réalisés entre 1997 et 2009.

Le dernier gros rejet problématique sur le Huillard provient de la station d'Auvilliers (Bourg) : il a fait l'objet d'un diagnostic en 2010, qui a conclu à la nécessité de reconstruire la station (travaux prévus d'ici fin 2013).

Concernant l'assainissement non collectif, un diagnostic complet des installations existantes et des premiers travaux de réhabilitation de celles en rejet direct dans le milieu ont été réalisés sur les communes du Canton de Lorris : l'effort sur ce volet reste probablement à amplifier.

L'effort s'est très fortement intensifié sur les actions rivières depuis la fin des années 2000

D'un entretien mécanisé au départ, le syndicat de la Bezonde et du Huillard, s'est petit à petit orienté vers des techniques manuelles plus respectueuses du cours d'eau et des zones humides associées, en particulier depuis le recrutement en 2003 du technicien rivières (le premier programme de restauration et d'entretien du syndicat aidé par l'agence remonte à 1997).

En 2009, le syndicat a restauré la zone humide du May sur le secteur aval du Huillard (Chevillon) en la reconnectant au ruisseau, tout en permettant le passage des engins agricoles ; il a également renaturé le Huillard sur 2 km (implantation d'épis, de banquettes de branchage, de mini-seuils dans le lit mineur afin de créer des sections hydrauliques plus restreintes, des diversités d'écoulement et de hauteur d'eau) sur 3 communes (Chailly-en-Gâtinais, Presnoy et Chevillon).

En 2010-2011, le syndicat a conduit une étude-diagnostic approfondie (stade d'avant-projet détaillé) sur dix « sites pilotes », ayant vocation à devenir des vitrines en matière de restauration (morphologie, continuité), parmi une trentaine de sites identifiés comme à restaurer en priorité sur la Bezonde et l'Huillard.

Les sites situés sur le Huillard et ses affluents doivent faire l'objet de travaux sur une longueur cumulée d'environ 7 km. Le technicien rivière souhaite à terme parvenir à la suppression des ouvrages qui n'ont pas d'utilité économique et servent uniquement à maintenir la ligne d'eau.

La DDT a de son côté rédigé pour le Préfet une politique d'opposition systématique à la déclaration de création de nouveaux plans d'eau sur le bassin versant du Huillard. L'information est bien passée, et aujourd'hui, presque plus personne n'appelle la DDT pour faire une telle déclaration (même s'il est toujours possible que les gens fassent les travaux sans permis).

¹ Pour être cohérent avec le bilan à mi-parcours réalisé au niveau du bassin et au niveau national, la période prise en compte pour la mise en œuvre du PDM débute à 2009 et non à 2010 ; dès 2009 en effet, les mesures du PDM étaient déjà conçues et commençaient dans les faits à être mises en œuvre sur le terrain

Le montant moyen des travaux aidés par an et par habitant sur 2009-2012 a plus que doublé par rapport à 1997-2008 et quadruplé sur le volet milieux (rivières et zones humides).

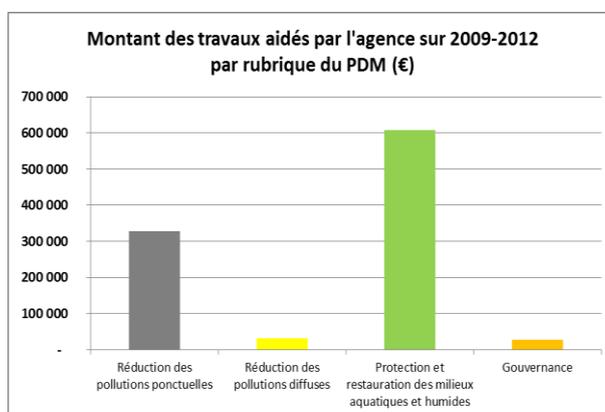
Rapporté au linéaire de la masses d'eau Huillard, le montant moyen annuel des travaux aidés sur 2009-2012 est de 6 262 €/km sur les rivières et zones humides(hors travaux en régie).

Les travaux d'amélioration de l'assainissement et de l'épuration ont été également poursuivis et amplifiés.

Les montants consacrés à la lutte contre les pollutions diffuses ne concernent que le BAC de l'Aulnoy et ne portent que sur des frais d'étude et de procédure de délimitation des périmètres de protection (la mise en place de MAE est très difficile sur ce BAC ; cf. plus loin § 3. freins).

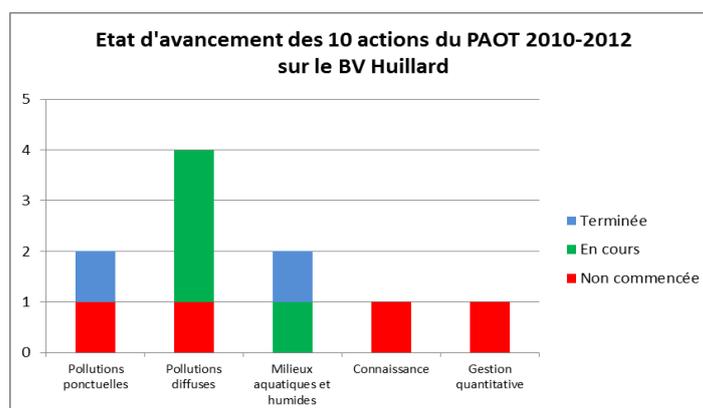
Les aspects quantitatifs n'ont pas fait l'objet d'étude sur cette zone pour l'instant.

	Total Mt travaux aidés (1997- 2008) (€)	Mt travaux aidés (€) /an/habitant (1997-2008)	Total Mt travaux aidés (2009-2012)(€)	Mt travaux aidés /an/habitant (2009-2012) (€)
Réduction des pollutions ponctuelles	591 935	6,5	328 119	11,5
Réduction des pollutions diffuses	9 906	0,1	18 624	0,7
Protection et restauration des milieux	426 898	4,7	606 950	21,2
Gestion quantitative	246 110	2,7	-	-
Gouvernance	12 000	0,1	27 432	1
Total général	1 286 849	14,1	981 125	34,3



La mise en œuvre du PAOT² présente un niveau d'avancement satisfaisant

6 actions sur les 10 programmées à l'horizon 2015 sont engagées ou terminées à la mi-septembre 2012. Les actions non commencées concernent la gestion quantitative (étude des relations nappe-rivière et réduction des prélèvements), la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018 et la reconstruction de la station d'épuration d'Auvillers (programmée pour 2013).



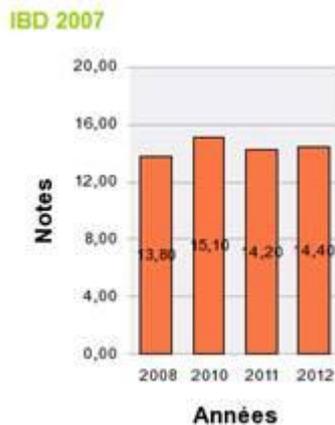
L'effort financier de l'agence est cohérent avec les priorités du PAOT

Le montant des travaux aidés relevant de priorités du PAOT représente les 2/3 de l'ensemble des travaux aidés par l'agence sur 2009-2012 et relevant des rubriques du PDM.

² Qui reprend toutes les actions du PTAP 2007-2012 .

2.3 Impacts de ces actions sur l'évolution des pressions et de l'état du milieu

Aucune tendance à l'amélioration n'est observée entre 2004 et 2011 sur l'état écologique : l'état physico-chimique reste moyen : l'indice diatomées IBD 2007 oscille entre bon et moyen, sensible à la dégradation physico-chimique de l'eau, principalement liée à l'excès de nutriments phosphorés.



L'origine de ces nutriments semble principalement liée au dysfonctionnement de la station d'épuration d'Auvilliers-en-Gâtinais dont la reconstruction est prévue pour 2013 (cf. p7). Une autre origine éventuelle (incertaine et difficile à quantifier) serait liée à des surverses épisodiques du Canal du Loing, dont les eaux chargées en phosphore se déverseraient dans le Huillard lors de crues ponctuelles (surtout impactantes a priori lors d'épisodes orageux en été lorsque le Huillard, du fait de son très faible débit d'étiage est en très faible capacité d'autoépuration).

L'état chimique n'est pas qualifié entre 2004 et 2009.

3. Les freins et les moteurs dans la définition et la mise en œuvre locale du PDM

3.1 La définition des actions : une bonne cohérence entre PAOT et PTAP, mais des modalités perfectibles d'écriture, de communication et d'articulation du PAOT avec le contrat global

Une bonne cohérence entre PTAP et PAOT. Une comparaison précise entre PDM et PAOT impossible.

Les actions prioritaires du PTAP concernant le Huillard spécifiquement ont bien été reprises dans le PAOT (stations d'Auvilliers, programme de renaturation et BAC Aulnoy).

La comparaison chiffrée des programmations PDM et PAOT, action par action, est en revanche impossible, car la programmation du PDM a été réalisée à l'échelle de la Bezonde qui contient et dépasse le Huillard.

Du côté de l'agence, on estime qu'une cohérence existe bien entre le PDM/PAOT/PTAP ; en revanche la multiplication des documents (PAOT et PTAP) rend la communication difficile autour des objectifs et pose un vrai problème de lisibilité ; il manque une synthèse reprenant l'ensemble des actions et indiquant si elles sont du ressort du PTAP, du PAOT ou des deux.

Un filtrage pragmatique des actions inscrites au PAOT : les actions qui *peuvent* être réalisées plutôt que les actions qui *doivent* être réalisées.

La DDT a rédigé le PAOT non pas à l'échelle du Huillard, mais à celle plus englobante de la Bezonde ; les 10 actions inscrites au PAOT et concernant spécifiquement le Huillard à l'horizon 2015 proviennent d'une expertise réalisée par la DDT, tenant compte de la présence ou non d'un maître d'ouvrage : le PAOT ne liste donc pas toutes les actions prioritaires à entreprendre dans l'idéal. Dans le même ordre d'idée, la DDT estime que « le niveau d'exigences des PAOT et des PTAP doit être réaliste : si on veut trop faire trop vite, on risque de braquer les maîtres d'ouvrages, et même les autres partenaires de la MISEN » (Technicien Etat).

Un partage des données sur la qualité des milieux à renforcer entre les services de l'Etat.

La bonne coordination des objectifs et moyens entre les services de la DDT 45 et de l'Agence rapportée sur les dossiers d'assainissement semble néanmoins encore perfectible sur la définition du PAOT : bien que la DDT et l'Agence collaborent pleinement pour rédiger PTAP et PAOT, la DDT a regretté sa difficulté d'accès aux données sur la qualité de l'eau collectées par l'Agence et la DREAL lorsqu'elle a rédigé le PAOT.

L'écriture différée du PAOT et du PTAP : une démarche chronophage.

La MISEN, l'agence et les animateurs du contrat ont été associés à la définition du PAOT et du PTAP, afin de mettre à profit leur diversité de points de vue et d'expériences. Mais cet important et bénéfique travail collectif fait une année pour le PTAP ou le PAOT est en grande partie à recommencer l'année d'après quand il faut actualiser l'autre document, du fait du décalage de leur écriture.

De manière générale, la conception des PAOT et PTAP prend beaucoup de temps aux services de la MISEN et de l'Agence ; ce temps semble faire défaut ensuite pour élaborer une stratégie de mise en œuvre (à l'instar des lettres communes DDT/Agence aux maires dont les stations d'épuration dysfonctionnent). Il est attendu du siège de l'Agence qu'elle aide les Directions Territoriales à bâtir une telle stratégie.

Une cohérence à renforcer entre les documents de priorisation (PAOT/PTAP) et le contrat global du Loing

D'après l'animateur du contrat global du Loing, porté par le Pays Gâtinais, la fraction des communes riveraines du Huillard non adhérentes à ce Pays est peu visée par les actions du contrat : la superposition des pays étant compliquée à gérer aux frontières et le Huillard représentant un petit cours d'eau par rapport aux enjeux du contrat. Selon la DDT 45, l'articulation du contrat global avec le PAOT est également à renforcer (le contrat était déjà signé quand le PAOT a été arrêté) : réussir cette intégration à l'avenir est un enjeu important pour la DDT, qui y voit un bon levier de communication et de réalisation des priorités (celles du PAOT sont mal connues des élus).

Selon certains agents de la Direction Territoriale, il manque aussi une doctrine commune au sein de l'Agence sur l'utilisation de l'outil contrat par rapport au PTAP : en Seine Amont par exemple, les actions du PTAP sont à réaliser en priorité pendant la première moitié du contrat et leur bonne mise en œuvre conditionne la poursuite des financements.

3.2 Les moteurs de la mise en œuvre : un syndicat de rivière entreprenant et une bonne synergie des acteurs institutionnels (hors agriculture)

Un syndicat de rivière entreprenant : un tandem élu-technicien qui a su gagner progressivement la confiance des élus et des riverains.

Le Syndicat Intercommunal de la Bezonde et du Huillard (SIBH) est un syndicat dont le dynamisme a été souligné par l'ensemble des acteurs rencontrés : *« C'est un des syndicats les plus actifs maintenant dans le Loiret »* (Technicien Collectivité).

Selon le président de ce syndicat, également membre du Conseil général, lorsqu'il est arrivé en 1999, *« le syndicat ne fonctionnait pas aussi bien [il réalisait des travaux « lourds » d'entretien], car il n'y avait pas de confiance. Il a fallu donner cette confiance aux élus et aux riverains, en maîtrisant les coûts, en réalisant des travaux de qualité et en ayant une présence de terrain. »*.

L'apport du technicien en la matière est très apprécié par les élus des communes et les financeurs (Région, Département, Agence). Présent depuis 2003, il a su accompagner les changements d'orientation dans les priorités des financeurs et les relayer auprès des élus membres du syndicat, qui ne semblent pas remettre aujourd'hui en cause son expertise mais également auprès des riverains. Les travaux entrepris ont ainsi pu changer progressivement d'ampleur, pour passer du simple entretien à de la renaturation : ce caractère progressif est jugé essentiel *« il faut faire attention à ne pas braquer les élus ou les riverains en voulant aller trop vite »* (Technicien collectivité).

Aux yeux du Président du Syndicat, le technicien est aussi indispensable pour mener des travaux de grande ampleur : il permet de monter les dossiers de Déclaration d'Intérêt Général, les appels d'offres et cahiers des charges sans devoir faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage privée (bureaux d'études) et de ne pas souffrir du retrait de l'ingénierie publique réalisée auparavant dans les services de l'Etat. Le technicien est aussi un relais de terrain à l'action du syndicat : *« C'est pour ça qu'on n'a pas de soucis, on peut faire appel au technicien, il y a une vraie proximité d'intervention »*. En cas de problème sur une des communes, le technicien est à la disposition des élus locaux pour se rendre sur place et faire les constats ; il sait aussi s'adapter aux préoccupations et aux visions de chacun de ses interlocuteurs pour leur expliquer au mieux les objectifs de bon

état. « Pour les plus gros travaux, on organise des réunions publiques. On a moins de soucis en faisant comme ça » (Elu Collectivité) : pouvoir expliquer le pourquoi et le comment des travaux aux riverains, sur le terrain et au long cours est essentiel : « *On n'en est plus à couper des branches... Quand on veut intervenir sur le lit, il y a une culture à changer* » (Technicien Collectivité).

Une bonne synergie dans l'ensemble des acteurs institutionnels (hors agriculture), alliant coopération technique, soutien financier élevé, éco-conditionné et pression réglementaire.

Le syndicat (SIBH) entretient de bonnes relations avec l'Agence de l'eau : les discussions entre le chargé d'opération milieux de l'Agence, ancien technicien rivière, et le technicien du syndicat sont très fréquentes pour caler les propositions techniques. De même, la DDT déclare fournir une certaine assistance juridique et réglementaire au syndicat en amont du dépôt des dossiers (demandes de DIG), afin que ceux-ci puissent être déposés dans une forme satisfaisante et limiter ainsi ses demandes de compléments au syndicat et du coup l'allongement excessif des délais administratifs : des délais néanmoins encore parfois ressentis comme trop longs par le syndicat : « *il a fallu 6 mois à la DDT pour fournir un avis sur un avant-projet* » (Technicien Collectivité), qui dit aussi regretter une posture un peu trop dogmatique de la DDT sur certains dossiers.

Les autres financeurs (Région et Département) semblent bien en ligne avec l'Agence de l'eau sur les questions de financement. L'enveloppe consacrée aux actions en rivière par le Département est assez stable malgré le « serrage de vis » budgétaire général : les crédits sont prélevés sur la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles, ce qui permet de maintenir ce niveau d'aides. La montée en puissance de la Région a par ailleurs permis au Département de ne pas devoir augmenter son budget malgré des demandes d'aides de plus en plus nombreuses. La Région, qui finance en partie le poste des techniciens dans les différents syndicats, leur propose une plate-forme d'échange en ligne, afin que les techniciens puissent partager leurs expériences.

Dans le cadre du contrat global proposé par l'agence aux collectivités, le financement de l'entretien et des techniciens rivière a été conditionné par la réalisation d'une étude sur la renaturation, et le Syndicat de la Bezonde et du Huillard l'a accepté. Les aides du Département sont également conditionnées de manière cohérente avec l'Agence par la réalisation d'une étude globale sur les milieux tenant compte des objectifs du SDAGE et à l'obtention d'une Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux (réglementaire).

Plusieurs personnes rencontrées ont souligné l'intérêt d'un cadre législatif ferme couplé à un bon niveau d'aides : sur la base de l'état des lieux du SDAGE en 2004 en matière d'assainissement, la DDT et l'Agence de l'eau ont envoyé des courriers communs aux maires concernés pour les inciter à faire les travaux nécessaires (extension de capacité, mise aux normes, amélioration des systèmes de traitement, mise à niveau des réseaux) ; en contrepartie, l'Agence et le Département proposaient des financements pour accompagner les communes. Même chose pour la gestion des rivières, où l'articulation du levier réglementaire et financier est jugée essentielle : d'un côté, l'interdiction des curages depuis 1992 et l'opposition systématique à la création de plans d'eau, de l'autre un soutien financier, qui a pu aller en 2011 jusqu'à 95% du montant des travaux subventionnés par l'Agence pour les actions de renaturation et d'effacement de seuils. A contrario, « *quand il n'y a pas d'obligations légales, les communes ne veulent pas s'imposer des choses en plus* ». Les actions du contrat les plus difficiles à mettre en place avec les communes sont ainsi la baisse des pollutions diffuses (entretien des espaces verts et de la voirie).

3.3 Les freins à la mise en œuvre : le conflit avec la profession agricole, un déficit de communication sur les priorités et d'articulation avec le Contrat global

Le monde agricole est dans une situation de conflit ouvert avec les autres acteurs.

Il existe un vrai point de blocage sur le territoire sur la question des pollutions diffuses agricoles. Celles-ci sont abordées en particulier par le Pays Gâtinais, qui emploie une animatrice agricole pour faire avancer les procédures sur les Aires d'Alimentation de captages (AAC). Il existe une AAC (Grenelle) qui occupe une large partie de l'aval du bassin versant du Huillard, celle de l'Aulnoy, qui s'étend autour de la commune de Pannes, et qui alimente en eau potable l'Agglomération Montargoise. La situation est tendue, avec des forages déjà fermés et des taux de nitrates mesurés entre 40 et 45 mg/l. Le Pays Gâtinais propose des Mesures Agro Environnementales (MAE) aux agriculteurs (mise en herbe, réduction d'azote et de phytosanitaires et conversion à l'agriculture biologique). Pour le moment, ces MAE sont largement refusées par les agriculteurs.

Une association, l'ASAZ (Association de Sauvegarde de l'Agriculture en Zone périurbaine), s'est montée sur le secteur et regroupe des agriculteurs exploitant des terres comprises dans le périmètre de l'AAC. Ils

représentent une opposition virulente à toute démarche pouvant leur imposer une contrainte sur leur production. Cette opposition s'appuie sur un faisceau d'arguments :

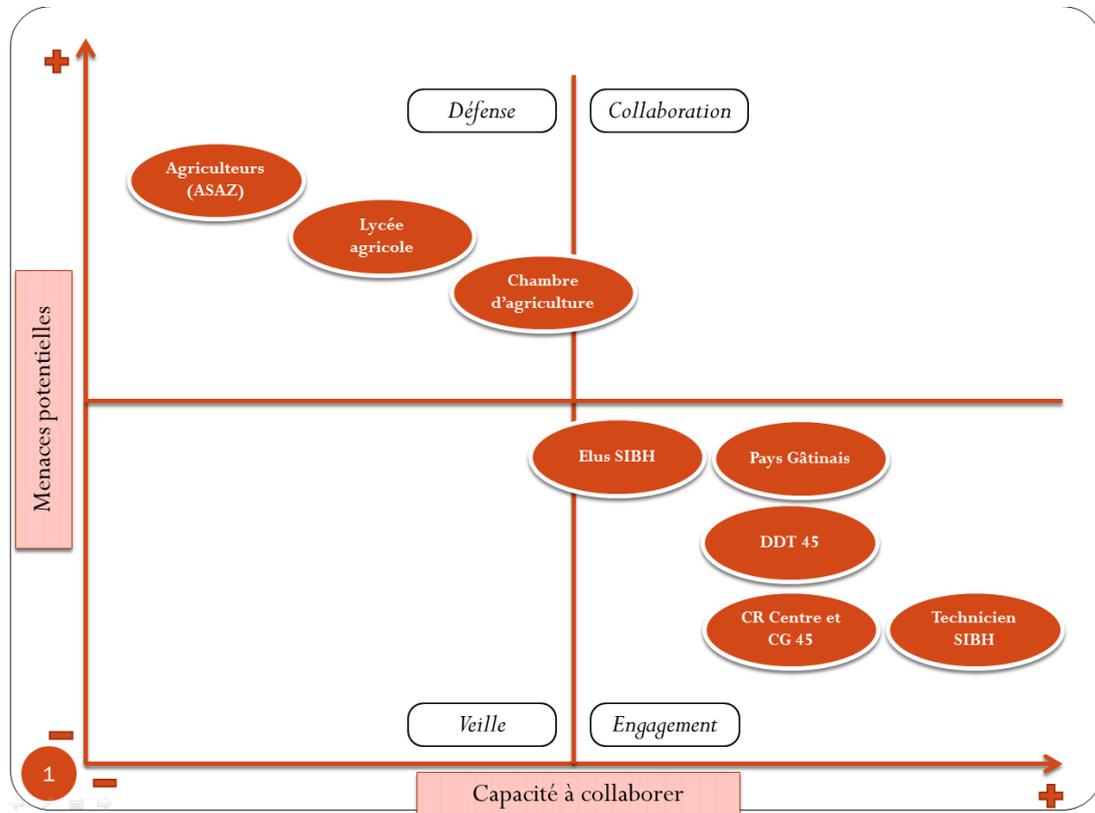
- les agriculteurs situés sur l'AAC ne veulent pas se voir imposer des servitudes d'utilisation sur leurs parcelles, qui leur font perdre de la valeur foncière, quand les exploitants voisins situés en dehors de l'AAC n'ont pas les mêmes contraintes ; cela est perçu comme une véritable injustice ;
- les MAE sont inadaptées aux réalités locales : la MAE bio est décrite comme inapplicable pour la culture de la betterave ; les baisses de fertilisation, uniformes quelle que soit la culture (120 unités d'azote), ne permettent pas la culture du blé améliorant (à fort taux de protéines), pour lequel les agriculteurs ont des contrats avec de grosses coopératives locales (Caproga, Soufflet) ; pour lever cette difficulté, l'animatrice agricole estime qu'il vaudrait mieux fixer des doses-plafond d'azote ciblée selon les cultures plutôt qu'une limite uniforme ; une autre action possible mais relevant du niveau national serait de favoriser la sélection de semences plus robustes et à la diversité génétique intra-spécifique accrue (donc moins gourmandes en intrants) ;
- les compensations financières liées aux MAE ne sont prévues que pour 5 ans et ne compensent pas les baisses de rendement attendues ;
- une contre-expertise commanditée par l'association et réalisée par un expert hydrogéologue a confirmé qu'un des forages de l'Aulnoy mélange deux nappes de qualité différente (une nappe superficielle très chargée en polluants et une nappe plus profonde de meilleure qualité). Selon l'ASAZ, il faut d'abord refaire les 3 forages de l'Aulnoy ; ce point de vu serait partagé par l'Agence Régionale de Santé, qui dans un courrier envoyé en 2011 à l'Agglomération aurait indiqué que si lesdits forages étaient mieux faits, il n'y aurait plus besoin d'une usine de traitement pour potabiliser l'eau ;
- l'association se plaint également de ne pas être reconnue comme interlocutrice : elle n'a pas été associée à la procédure AAC par l'Agglomération de Montargis, et elle n'a pas reçu de réponse de l'Agence de l'eau quand elle lui a présenté les résultats de sa contre-expertise ;
- les agriculteurs estiment faire déjà les efforts nécessaires à travers les plans d'action nitrates et l'optimisation du conseil pour les traitements ; l'ASAZ initie par ailleurs des démarches de mise en place d'essais de pratiques culturales alternatives (utilisation d'engrais foliaires, nouveaux phytos moins rémanents...).

Le président de l'ASAZ s'est dit déterminé à pousser son action aussi loin que possible pour s'opposer aux études déjà réalisées par l'Agglomération de Montargis. Sur la base de la contre-expertise, il organise des réunions pour tenter de faire changer la situation. La Chambre d'Agriculture présente une position plus ambiguë : si certains techniciens approuvent les mesures de protection de la ressource en eau, les élus refusent toute mesure qui toucherait au revenu des exploitations.

Cette situation d'opposition ne concerne pas que les MAE, mais aussi les travaux de reméandrage. Les agriculteurs sont en effet réticents à voir le tracé de leurs parcelles modifié (bords de parcelles rectilignes pour favoriser la mécanisation, cf. § 1.3), voir à perdre de la superficie. Le syndicat ne peut donc envisager ses projets de renaturation/reméandrage que sur les portions de linéaires où les propriétaires riverains sont intéressés. Ceci limite évidemment les possibilités de travaux et ralentit la renaturation de la rivière.

4. Les chances d'atteinte des objectifs de bon état écologique et chimique 2015 : des efforts payants a priori mais soumis à l'inertie du milieu

Une dynamique d'acteurs globalement favorable, mais des tensions avec le monde agricole qui restent à lever.



Actuellement, le bassin versant du Huillard bénéficie d'une dynamique de terrain globalement favorable. Le graphique ci-dessus est une cartographie qualitative des acteurs réalisée sur la base des entretiens : elle propose une appréciation du niveau d'engagement des différentes catégories d'acteurs par rapport à la mise en place d'actions visant à atteindre le bon état sur le Huillard.

On peut le voir, une large majorité des acteurs est engagée dans la programmation et la réalisation d'actions pour le bon état, avec des moyens techniques (SIBH, Pays Gâtinais), financiers (AESN, CR, CG, Pays Gâtinais) ou réglementaires (DDT). On peut distinguer les élus syndicaux du technicien rivière, car si les élus font confiance au travail du technicien, ils demeurent prudents pour ne pas susciter d'opposition chez les riverains.

Dans ce contexte, la position des agriculteurs présents sur l'AAC d'Aulnoy contraste très nettement, dans la mesure où ils sont en opposition avec les mesures proposées pour prévenir les pollutions diffuses. Cette position peut être relativisée par le fait qu'ils tentent de proposer des démarches constructives (essais de réduction d'intrants en plein champs, contre-expertise...), mais à l'heure actuelle, ni les contraintes réglementaires ni le levier financier proposé ne donnent de résultats. De même, trop peu d'agriculteurs sont encore prêts à collaborer pour les travaux de renaturation du Huillard.

Un doute existe sur la possibilité d'obtenir les résultats escomptés sur les indicateurs biologiques dans les délais fixés par la DCE en raison de l'inertie des milieux naturels.

L'état écologique 2010/2011 provisoire (qualifié en avril 2013) reste moyen (déclassement lié à la physico-chimie et les nutriments phosphorés en particulier).

Le temps de récupération biologique des milieux risque d'être un facteur limitant dans l'atteinte du bon état écologique 2015 pour le Huillard.

Le dynamisme du syndicat de rivière et la bonne collaboration Syndicat de rivière/Agence/DDT permettent de faire avancer les dossiers des travaux de renaturation à un bon rythme : les travaux de renaturation, déjà réalisés et ceux programmés, devraient entraîner une amélioration sensible de l'état du ruisseau : cumulés, ces

travaux devraient couvrir à terme un linéaire significatif : près d'un tiers du linéaire total du Huillard (9 km ; pour mémoire, celui-ci fortement dégradé sur les 2/3 de son linéaire) ; certains de ces travaux ont par ailleurs l'avantage d'être localisés à proximité de la station de mesure de Chevillon. Cette amélioration sera-t-elle pour autant visible dès 2014 à travers les indicateurs biologiques de la DCE qui serviront au rapportage 2015 ? Un doute demeure : tout dépendra de la vitesse de récupération de ce milieu fortement perturbé par les travaux d'hydraulique agricoles des années 1960 à 1990.

De même, les résultats des travaux d'amélioration de la station d'épuration d'Auvilliers-en-Gâtinais (le dernier point noir identifié sur ce ruisseau) devraient être visibles rapidement une fois les travaux réalisés (programmés en 2013), même si ce sera peut-être là aussi un peu tardif pour en profiter pleinement en 2015 : il faudra compter avec le temps de mise en eau de la lagune et de calage du fonctionnement de la station. Si la qualité physico-chimique demeurerait insuffisante malgré ces travaux sur les équipements collectifs, il faudra alors amplifier les travaux sur l'assainissement non-collectif pour mettre aux normes les nombreuses installations individuelles.

L'état chimique demeure mal connu

L'état chimique n'étant pas connu à l'heure actuelle avec précision, il n'est pas possible de savoir si des actions sont requises ou non.

5. Annexes

5.1 Personnes rencontrées

Syndicat de la Bezonde et du Huillard – Albert FEVRIER, président
Syndicat de la Bezonde et du Huillard – Jonathan LE BEC, technicien rivière
Association de Sauvegarde de l'Agriculture en Zone périurbaine – Christophe HARRY, président
Chambre d'Agriculture du Loiret – Bernard VERBEQUE, conseiller agronomie et environnement
SM du Pays Gâtinais – Guilherme KPAMEGAN, animateur du contrat global Loing
SM du Pays Gâtinais – Nathalie FRANCOIS, animatrice agricole
Communauté de communes de Lorris – Carine VERMET, technicienne SPANC
Agence de l'eau – Florence BILLARD, chef de service milieux aquatiques et agriculture
Agence de l'eau – Soizig PRIGENT, chargée d'opérations collectivités
Agence de l'eau – Benoit MASSA, chargé d'opérations milieux aquatiques et agriculture
Agence de l'eau – Bastien PELLET, chargé d'études données milieux
Agence de l'eau – Pierre TOUZAC, chargé de projet politique territoriale Seine Amont
DDT Loiret – Pierre GRZELEC, chef du bureau gestion et protection des milieux aquatiques
CG Loiret – Valérie DUCROTOY, chargée de mission milieux aquatiques
CR Centre – Patrick MARTIN, chargé de mission eau

5.2 Rédacteurs de cette monographie

François MILHAU, élève ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, stagiaire à l'Agence de l'eau : rédaction principale (juillet 2012).

Stéphane LE BOURHIS, chargé d'études évaluation des politiques à l'Agence de l'eau : compléments (mars-avril 2013).